

Réunion SDIS-SAMU-Ambulanciers privés - 26/02/2015

Le secours à personne constitue une part prépondérante de l'activité des sapeurs-pompiers. A titre d'exemple, en 2014, ces missions ont concerné 77% des interventions réalisées par notre service. Afin d'analyser ce domaine d'activité, une réunion mensuelle regroupe l'ensemble des acteurs participant à l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente sur le département : le SAMU, le SDIS et les représentants des ambulanciers privés.

Cette procédure de suivi régulier de l'application des procédures opératoires définies par la convention portant organisation sur secours à personne permet notamment d'analyser les effets indésirables constatés par les différents services et participe ainsi à l'amélioration du service rendu à la population.

